

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie  
KUHN-SCHNEPP Anita - MILLER Pascal  
MILLER Yann - WEIL Sabine

Excusés : LEONHART Audrey - REINHARDT Michel

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 9

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 25 janvier 2021**

Le PV de la réunion du 25 janvier 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Désignation d'un correspondant défense**

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Suite aux élections municipales de mars 2020, chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Françoise HEINTZ, correspondant défense de la commune de Bischholtz.

**3. Transfert à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre de la compétence « Organisation de la mobilité »**

**Vu** l'article L1231-1 du code des transports,

**Vu** l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

**Le Conseil municipal de Bischholtz décide à l'unanimité :**

\* **de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

\* **de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

**4. Compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri Willem, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement Bernert, dressé par le Maire Thierry SPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	7.724,00 €
Recettes de fonctionnement	7.724,20 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>0,20 €</b>

Dépenses d'investissement	7.484,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
<b>DEFICIT</b>	<b>7.484,00€</b>

**DEFICIT GLOBAL 2020** **7.483,80 €**

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

#### **5. Compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget annexe Lotissement Bernert, dressés par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.  
Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### **6. Affectation des résultats 2020 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de	0,20 €
- un déficit d'investissement de	7.484,00 €

décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2021
- d'affecter le déficit d'investissement en report à nouveau au compte 001 de l'exercice 2021.

#### **7. Budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement Bernert**

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement Bernert qui se présente comme suit :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement :</b>	<b>259.622,00 €</b>
<b>Dépenses et recettes d'investissement :</b>	<b>257.043,50 €</b>

#### **8. Evolution du RPI**

Dans le cadre des décisions à prendre autour de l'avenir de notre RPI, le maire a invité Patrick Michel, Président de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et Laurence Jost-Lienhard, Vice-Présidente en charge de la thématique "Petite enfance / Enfance / Jeunesse".

L'intervention, lors du conseil qui a été suspendu à leur arrivée, a porté sur les enjeux du territoire et le projet d'extension du lieu d'accueil périscolaire à Ingwiller afin que le conseil puisse délibérer en toute connaissance de cause sur le maintien ou non du RPI.

Après le départ des élus de la CCHLPP, les discussions se sont enchaînées et le maire a souhaité que chaque conseiller s'exprime et donne son avis. Les avis étant partagés, la décision finale sera prise lors du prochain conseil du 22 mars 2021.

## 9. Rythmes scolaires

### Renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de 4 jours à compter de la rentrée 2021/2022

Vu le décret 2017 - 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bischholtz en date du 27 novembre 2017 demandant la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf ,

Considérant qu'il convient de demander à l'Inspection de l'Éducation Nationale des Vosges du Nord le renouvellement de la dérogation afférente aux rythmes scolaires pour maintenir la semaine de 4 jours au niveau du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf,

#### **Le conseil municipal, décide à l'unanimité**

- **de solliciter** une dérogation, auprès de l'Inspection de l'Éducation Nationale des Vosges du Nord, de maintien à 4 jours d'enseignement par semaine pour l'année scolaire 2021/2022 et les suivantes.
- **de préciser** les horaires de l'organisation du temps scolaire :

	Matin	Après midi
Bischholtz	8h15-11h45	13h35-16h05
Mulhausen	8h20-11h50	13h40-16h10
Schillersdorf	8h25-11h55	13h45-16h15

- **de charger** le Maire de l'exécution de cette délibération.

## 10. Avis du comité technique patrimoine sur la demande de subvention au titre des travaux à l'église

M. le Maire informe que le dossier de demande de subvention pour les travaux à l'église déposé auprès de la région GrandEst est passé en Comité Technique patrimoine le 11/2/2021. Après échanges avec leur partenaire, il nous est demandé de préciser les points suivants :

- Architecte des bâtiments de France : avis
- Fondation du patrimoine : il est nécessaire de faire parvenir la convention de souscription de la FDP. Cet élément est obligatoire.
- CEA : le dossier est susceptible d'être instruit au département

Pour répondre à ces demandes, la commune :

- déposera une déclaration préalable aux travaux avec consultation de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France)
- complètera le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine
- contactera la Collectivité Européenne d'Alsace

## 11. Divers

Le Maire informe qu'un dépôt sauvage a été découvert par les chasseurs sur le ban communal côté forêt d'Ingwiller.

Valérie Jacob propose l'organisation d'une journée nettoyage de printemps.

Le conseil fixe la date au samedi 27 mars 2021. Les invitations suivront.

Que les commission Vie Locale & Communication se réuniront dans ce sens, le mercredi 03/03/21 à 19h dans la salle de la mairie.